

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : Motion demandant le maintien de la Caisse d'Allocations Familiales du Pays basque et du Seignanx.

Les informations récentes sur le devenir de la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx confirment que l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) entendent bien mettre fin à la CAF de Bayonne comme entité pleine et entière.

Ainsi par un courrier en date du 10 février dernier à la Directrice de la Caisse d'allocations familiales du Béarn, le Directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales, M. Daniel Lenoir, fixe noir sur blanc les termes de la lettre de mission de préfiguration.

Il lui demande de « piloter la mission de préfiguration de la nouvelle CAF départementale des Pyrénées-Atlantiques », ... « vous définirez les modalités de rapprochement entre les deux organismes de façon à assurer l'unité d'action de la branche Famille dans le département des Pyrénées-Atlantiques, ... dans le but de créer une caisse unique. »

Après le départ et le non renouvellement du Directeur et de l'agent comptable de la CAF de Bayonne marquant *de facto* le début d'un processus d'un désengagement irréversible au détriment du Pays Basque et du Sud-Landes, les déclarations extrêmement claires et précises du Président de la CAF de Pau indiquant qu'il n'y aurait plus à terme qu'une CAF avec un seul Président départemental, et les écrits du Directeur général scellent définitivement la mort de la CAF historique de Bayonne.

L'interview du Directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales, Daniel Lenoir, parue dans le journal Sud Ouest du 11 mars ne fait que confirmer encore plus nos craintes.

Cette situation est totalement inacceptable et incompréhensible.

Considérant le rôle historique depuis 1946 de la CAF de Bayonne, du Pays basque et du Seignanx, à la fois service de proximité et véritable service public.

Considérant qu'une telle institution territoriale est un acteur majeur du développement local et du lien social.

Considérant l'importance sociale et économique la CAF de Bayonne, avec ses 130 salariés, soit un acteur essentiel et incontournable de la vie sociale au Pays basque et dans le Sud-Landes : 294 millions d'euros de prestations attribués à nos populations, dont 22 millions d'euros consacrés à l'action sociale (données 2013).

Considérant que l'absorption de la CAF de Bayonne par celle lointaine de Pau est à l'inverse de ce que souhaitent, aujourd'hui, nos concitoyens.

Considérant, de surcroît, la particularité de ce territoire, avec des villes extrêmement attractives, une population en augmentation constante comme viennent d'en attester les derniers chiffres de l'INSEE, un bassin de vie et d'emploi particulièrement dynamique, une spécificité transfrontalière et une forte identité culturelle basque et gasconne.

Les élus du Pays Basque et du Seignanx

Demandent l'arrêt immédiat du démantèlement de la Caisse d'allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx et

Exigent le maintien définitif à Bayonne de la Caisse d'Allocations familiales du Pays-Basque et du Seignanx.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.